

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**

02/06/2026

**Président de séance :**

Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**

Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 4

**N° de feuillet :** 39

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## 04 - Augmentation de la participation employeur au risque prévoyance

Par délibération du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal a acté l'adhésion à une convention de participation avec COLLECTEAM, opérateur retenu par le centre de gestion du Nord et d'adhérer au contrat proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une participation employeur mensuelle et par agent adhérent à ce contrat de 7€ avait alors été maintenue.

Par délibération du 13 juin 2024, cette participation avait été relevée à 12 € mensuels par agent.

Suite aux réunions de la Commission Ressources Humaines du 08 avril 2026 et du Comité Social Territorial du 24 avril 2026, il est proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter cette participation la fixant à 15 €/mois et par agent souscrivant à la couverture de ce risque. Et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**

02/06/2026

**Président de séance :**

Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**

Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 6

**N° de feuillet :** 41

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## 06 - Composition du Comité Social Territorial Local

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Considérant la délibération prise pour la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le CCAS,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaire à 3 (3 titulaires + 3 suppléants),
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité à 3 (3 titulaires + 3 suppléants),

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

---

Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**

02/06/2026

**Président de séance :**

Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**

Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 5

**N° de feuillet :** 40

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## **05 - Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Toutefois, en application de l'article L. 251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements rattachés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, au 1er janvier 2026, permettent la création d'un CST commun sont de :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Commune = 55 agents,
- CCAS = 4 agents,

Le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la création d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la Commune et du CCAS.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

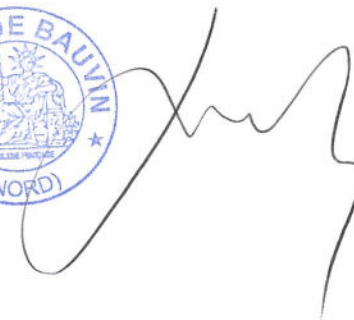
Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire

Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :



Louis-Pascal LEBARGY  
Maire

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 059-215900523-20260608-2026D0608002-DE

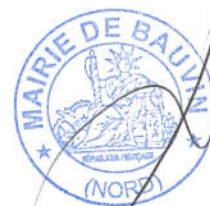


INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AUX ELUS

NOMS DES ELUS	% INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
<b><u>Maire</u></b> Louis-Pascal LEBARGY	55 % <i>(inférieur au taux maximal, à sa demande)</i>	2 260.79 €
<b><u>Adjoint</u></b> Au nombre de huit	18.14 %	745.65 €
<b><u>Conseillers délégués</u></b> Au nombre de quatre	6 %	246.63 €

Fait à Bauvin le 08 juin 2026

Le Maire,  
Louis-Pascal LEBARGY



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 059-215900523-20260608-2026D0608002-DE

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**

02/06/2026

**Président de séance :**

Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**

Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 2

**N° de feuillet :** 37

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BÉGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## 02 - Indemnité des élus

Lors du conseil municipal du 21 mars 2026, ont été votées les indemnités de fonction du Maire, des huit adjoints et des quatre conseillers délégués aux taux suivants :

- Maire : 55 %,
- Adjoints : 18.14 %,
- Conseillers délégués : 6 %.

Par courrier du 19 mai 2026, les services de la Préfecture du Nord ont émis les observations suivantes :

- Cette délibération mentionne bien le taux de 55 % pour l'indemnité du Maire, inférieur au taux maximal auquel il pourrait prétendre, mais elle ne précise pas explicitement que ce taux est inférieur conformément à sa demande,
- Le tableau reprenant les indemnités peut ne pas être nominatif. Cela permet, en cas de modification de la composition du conseil municipal, d'éviter un nouveau passage en conseil. Toutefois, le nombre d'élus doit être précisé dans chaque fonction (adjoints, conseillers municipaux délégués).

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal :

- D'acter que le taux de 55 % mentionné dans la délibération du 21 mars 2026 est bien inférieur au taux maximal de 58.3 % et ce, à la demande du Maire,
- D'acter que le tableau annexé à la présente délibération devient non nominatif afin de prendre en compte la seconde observation des services préfectoraux,
- D'acter que les autres dispositions de la délibération du 21 mars 2026 restent inchangées.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

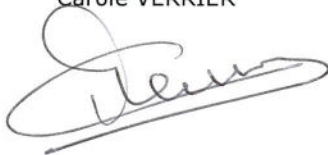
Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1



Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**  
02/06/2026

**Président de séance :**  
Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**  
Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 3  
**N° de feuillet :** 38

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## 03 - Jury d'assises 2027

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il lui appartient de désigner 12 personnes de plus de 23 ans figurant sur la liste électorale pour la liste préparatoire des jurés dans les communes des ressorts des cours d'appel susceptibles d'être désignées pour exercer les fonctions de jurés au cours de l'année 2027.

Il rappelle que conformément aux dispositions du Code de Procédure pénale, la liste préparatoire s'établit par tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale.

En vue de dresser la liste préparatoire, Monsieur le Maire tire au sort à partir de la liste électorale un nombre de noms triple à celui fixé par arrêté préfectoral du 17 avril 2026 soit les 12 noms repris dans l'annexe ci-jointe.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire

Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 059-215900523-20260608-2026D0608003-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT : NORD

ARRONDISSEMENT : LILLE

CANTON : ANNOEULLIN

COMMUNE : BAUVIN

JURES D'ASSISES

NOM ET DOMICILE 1 - Noms et prénoms 2 - Domicile	NAISSANCE 1 - Date 2 - Département, Commune	Profession	Bureau de Vote	N° électeur	Date de tirage
M. ARS LO LOUIS Michel Jerome 12, RUE LOUIS PASTEUR 59221 Bauvin	30/09/1963 (972) Le Lorrain		3	10	08/06/2026
Mme ELC CAMBRE / D'HALLUIN Judith 59221 Bauvin	29/07/1993 (30) Nîmes		1	295	08/06/2026
Mme DENNEULIN / DELEPIERRE Bernadette Anne Marie Mar 54, CHEMIN D'EPINOUY 59221 Bauvin	03/02/1956 (59) Illies		3	314	08/06/2026
M. DESCAMPS / DESCAMPS Pascal Henri Rémy Jean 55, RUE DOLET PROLONGEE 59221 Bauvin	10/04/1964 (62) Arras		2	329	08/06/2026
Mme DRUELLE / DEBRAY Marie Elisabeth Léa Alexandre 26, RUE JULES GUESDE 59221 Bauvin	27/02/1980 (62) Béthune		2	364	08/06/2026
Mme DUBART / DUBART Vicky 73, RUE FRANCOIS POUILLE 59221 Bauvin	24/02/1988 (59) Seclin		3	379	08/06/2026
Mme DUBOIS / BOISEMART Cécile Catherine 67, RUE ETIENNE DOLET PROLONGEE 59221 Bauvin	22/11/1965 (59) Lille		2	369	08/06/2026
M. HADOUX Frédéric Marc 106 C, RUE DE LA GARE 59221 Bauvin	26/08/1975 (59) Seclin		2	546	08/06/2026

<b>NOM ET DOMICILE</b> 1 - Noms et prénoms 2 - Domicile	<b>NAISSANCE</b> 1 - Date 2 - Département, Commune	Profession	Bureau de Vote	N° d'électeur	Date de tirage
<b>M. MICHNIEWICZ / MICHNIEWICZ Daniel Joseph</b> 7, RUE PAUL ELUARD 59221 BAUVIN	01/03/1959 (62) Lens		1	755	08/06/2026
<b>M. ROSSI / ROSSI David René</b> 159, RUE GHESQUIERE APPARTEMENT 3 59221 BAUVIN	28/10/1969 (62) Lens		4	714	08/06/2026
<b>Mme VANDEPOORTER / PLESSIS Nathalie Marie Desiree</b> 68, CLOS DE LA FERME 59221 BAUVIN	24/09/1972 (59) Tourcoing		1	957	08/06/2026
<b>Mme VASSEUR Shanna Sidjy Eka</b> 13, RESIDENCE LUCIE AUBRAC 59221 Bauvin	24/11/2003 (59) Seclin		3	987	08/06/2026

Nombre de jurés d'assises : 12

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 059-215900523-20260608-2026D0608003-DE

# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal 8 juin du lundi 8 juin 2026 19:00

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Excusés :** 3

**Absents :** 1

**Date de la convocation :**  
02/06/2026

**Président de séance :**  
Louis-Pascal LEBARGY

**Secrétaire de séance :**  
Carole VERRIER

**Rapporteur :**

**N° interne de l'acte :** 1

**N° de feuillet :** 36

lundi 8 juin 2026, le Conseil Municipal de Bauvin s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil municipal.

**Membres présents :**

Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Cindy DELATTRE, Nicolas BEGHIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Didier RICHARD (donne pouvoir à : Muriel CORÉ), Philippe DAMBLIN (donne pouvoir à : Louis-Pascal LEBARGY), Véronique POTEAU (donne pouvoir à : CATHERINE GRIOCHE)

**Membres Absents :**

Jean-Pierre SAUVAGE

## 01 - Subventions aux associations - Compléments

Par délibération du 27 avril 2026, le Conseil Municipal a acté le versement des subventions aux associations pour l'année 2026.

L'association « Asso Passions » n'ayant pas remis tous les éléments nécessaires à l'étude de son dossier, celui-ci n'avait pu être pris en compte lors de ce Conseil Municipal.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de 296 € à cette association.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au versement de la subvention comme indiqué ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 28 voix Louis-Pascal LEBARGY, Carole VERRIER, Didier RICHARD, Juliette SKORUPINSKI, Hélène DUCROCQ, Patrick CARBON, Bernard MASTAIN, Muriel CORÉ, Valérie FLINOIS, Sébastien LEPLUS, Fabien GARCIA-NIETO, Maryse SAUVAGE, Jacky COQUETTE, Laurent COUTTE, Philippe DAMBLIN, Lucie LEMAITRE, Nordine TOUCHI, Stéphanie TRANCHÉ, Aliya TANOUTI, Christophe CHOMBART, Alice HUIVAERE, Chrystelle BIED, Jean HOOGE, CATHERINE GRIOCHE, Florent CHEHAB, Véronique POTEAU, Cindy DELATTRE, Nicolas

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

BEGHIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

---

Le Secrétaire de séance,  
Carole VERRIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire



Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :